

Conditions générales de vente

1 - Généralités

Toutes nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de vente et l'acheteur y adhère pleinement et sans réserve. Toute clause ou condition contraire aux présentes conditions générales de vente figurant sur la commande ou sur des correspondances de l'acheteur ne pourront prévaloir sur ces conditions générales de vente sauf acceptation formelle et expresse de notre société. Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif. SEET se réserve le droit d'apporter, à tout moment, et sans préavis, toutes modifications, sauf à partir du moment où le matériel aura fait l'objet d'un dossier technique venant à l'appui d'un contrat de vente.

Notre société ne sera liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite par notre société.

2 - Études et projets

Notre société n'engage pas sa responsabilité sur les conseils qui peuvent lui être demandés et n'entrant pas dans sa compétence normale, limitée aux caractéristiques des produits. Tout acheteur, ou utilisateur désirant obtenir des résultats spécifiques, devra s'assurer les conseils de professionnels autorisés pour déterminer les matériels à utiliser dans ce but.

3 - Délais

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. Les retards par rapport à ces délais ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des retenues ou paiements de dommages et intérêts. Aucun engagement ne peut nous être imposé en cas de force majeure (grève, catastrophe naturelle, incendie, etc.).

4 - Prix

Les prix sont stipulés en euros, hors taxes, et tous droits et taxes en sus sont à la charge de l'acheteur. Sauf indication contraire, nos offres de prix sont valables 3 mois. Les prix portés sur nos factures et sur nos offres de prix peuvent n'être valables que dans des circonstances et/ou pour des quantités déterminées. Ils ne sont pas nécessairement applicables pour d'autres commandes. Les marchandises sont expédiées en France métropolitaine selon le tarif des livraisons en vigueur.

5 - Règlement

Sauf convention contraire, les règlements sont effectués aux conditions suivantes : paiement à 45 jours fin de mois de facturation, par virement bancaire adressé à la société SEET. La date de paiement figure sur la facture.

Conformément à la loi L441-6 alinéa 12, modifiée par la loi 2008-776 du 04/08/2008, les intérêts de retard sont calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. Outre les pénalités de retard, conformément aux articles 441-6 c.com. et D.445 c.com., tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation pour le débiteur une obligation de payer une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement.

Le défaut de paiement de l'acheteur autorise la société SEET à suspendre la livraison de toute commande en cours, et à appliquer des pénalités de retard sans préjudice de toute autre voie d'action. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Les réclamations éventuelles, dont le recours en garantie concernant une fourniture quelconque ne dispensent pas l'acheteur de régler les factures à leur échéance. Le délai de paiement des factures s'entend à partir de la mise à disposition des marchandises.

6 - Modification ou annulation de commande

Toute modification ou annulation de commande

demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à notre société avant l'expédition des produits. En cas d'accord de notre société, l'acheteur devra supporter tous les frais liés à cette modification ou à cette annulation, en cas de refus, notre société aura également droit au paiement de ces frais et les acomptes versés par l'acheteur seront acquis à notre société.

7 - Livraisons et transport

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire de l'acheteur, qu'elles soient expédiées franco de port ou non. Lors de la livraison il appartient au destinataire de vérifier, le nombre de colis livrés et l'état des colis réceptionnés. En cas d'avarie ou de manquant, le préciser sur le récépissé de livraison et le confirmer par lettre recommandée avec avis de réception sous 48 heures au transporteur, si la marchandise est acceptée (Article 105 du Code de Commerce). Transmettre un double de la réclamation à la société SEET. Si ces conditions ne sont pas remplies dans les 48 heures qui suivent la réception de la marchandise, aucun recours n'est possible et la perte incombe intégralement à l'acheteur.

Les marchandises livrées ne sont pas déchargées. Il appartient à l'acheteur de prendre ses dispositions pour la réalisation de cette opération chez le destinataire.

8 - Montage – Mise en service - Réglage

Les frais de montage de nos produits sont à la charge de l'acheteur. Les déplacements éventuels nécessaires à la mise en service et au réglage de nos produits ne sont pas compris dans nos prix et sont donc à la charge de l'acheteur. Dans le cas où, après livraison, les caractéristiques ou performances du matériel seraient contestées et nécessiteraient des mesures par le vendeur, l'acheteur supporterait entièrement les frais engagés par le vendeur s'il est prouvé que les prestations de ce dernier sont respectées.

9 - Reprises et échanges

Aucun produit ne pourra être repris ou échangé sans accord préalable écrit de notre société. La non observation de cette clause pourra entraîner la réexpédition du matériel à l'acheteur et ce, à ses frais exclusifs. Les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

Tout matériel devra être retourné dans son emballage d'origine. Tout matériel retourné pour réparation ou échange fera l'objet d'une expertise. Le devis des réparations sera communiqué au client et les reprises ou échanges ne seront effectués que sur commande écrite du client.

Tout retour de matériel neuf consécutif à une erreur :
- de SEET fera l'objet d'un avoir total ;
- de l'acheteur fera l'objet d'un avoir avec une décote de 20%.

Les éventuels frais de remise à neuf du matériel et de son emballage sont à la charge du client.

Les avoirs ne sont pas remboursables. Ils peuvent être affectés au règlement d'une commande en cours ou à venir.

TOUT RETOUR EN PORT DU ET/OU TOUT RETOUR SANS ACCEPTATION ÉCRITE PRÉALABLE SERA REFUSÉ A LA RÉCEPTION

10 - Réserve de propriété

Le transfert de propriété au profit de l'acheteur ne sera effectif qu'après paiement intégral du prix de celui-ci et ce, même en cas de procédure collective. Malgré la réserve de propriété, les éléments vendus sont sous la responsabilité et la garde de l'acheteur qui devra en assurer tous les risques et les utiliser conformément aux prescriptions techniques des matériels vendus et conformément à l'usage auquel ils sont destinés.

En cas de non-paiement du prix convenu, comme lors du manquement de l'acheteur à l'une de ces

obligations, le contrat pourra être résolu ou résilié de plein droit, huit jours après la mise en demeure faite par simple lettre recommandée avec avis de réception.

11 - Garantie

Les appareils doivent être installés par des professionnels qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur, aux règles de l'art et aux instructions qui figurent sur nos manuels techniques

Les appareils sont garantis un an contre tous vices de fabrication, et cinq ans pour les échangeurs des aérothermes gaz, dans la mesure où ils fonctionnent dans des conditions normales d'utilisation.

La garantie prendra effet à la date de facturation établie par SEET et sous réserve du retour du bon de garantie attesté et signé. Nous déclinons toute responsabilité et aucune garantie ne serait applicable en cas de négligence du client, d'installations défectueuses, mal adaptés ou non conformes aux normes en vigueur. Seuls sont concernés les défauts de fabrication et de matières premières.

La garantie accordée par SEET se limite au remplacement des pièces reconnues défectueuses par des pièces identiques ou similaires ; les frais de main d'œuvre, de déplacement, d'accession sur chantier au matériel et de transport sont exclus.

Tout remplacement réalisé durant la période de garantie, même si celui-ci nécessite éventuellement une immobilisation du matériel, ne peut en aucun cas prolonger la durée de cette garantie. Aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé pour préjudice indirect, commercial ou autre.

Ne peuvent être pris en considération et couverts par notre garantie des dommages incombant :

- À des phénomènes extérieurs ;
- À des négligences de l'utilisateur ;
- Au non-respect des consignes stipulées dans nos manuels techniques ;
- À des détériorations immédiates ou différées consécutives à une mauvaise manutention au cours du transport ou à une fausse manœuvre ;
- À une utilisation d'accessoires autres que ceux d'origine ;
- À des défauts de surveillance et d'entretien.

Que ce soit à l'égard de l'acheteur ou de toute autre personne, notre société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être provoqués par nos produits ou qui seraient la conséquence directe ou indirecte de l'utilisation des dits produits.

12 - Juridiction

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux commandes et à leurs suites sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de MEAUX, le droit français étant seul applicable.

13 - Traitement des déchets d'équipements électroniques et électriques

Conformément à l'article R543.197 du Code de l'Environnement, SEET contribue à la collecte sélective des déchets.

SEET a délégué à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, Éco-systèmes Pro, la responsabilité d'enlever et traiter les déchets électriques et électroniques DEEE. Les modalités sont disponibles auprès de la société Éco-Systèmes.

Les produits SEET concernés sont soumis à un coût d'élimination des déchets. Ce coût pourra être mentionné sur les factures émises par SEET. Le distributeur ou l'installateur est en charge de le récupérer, sans aucune modification, jusqu'au client final.

Schémas et photographies non contractuelles.
Dans un souci constant d'amélioration des produits SEET se réserve le droit d'en modifier, sans préavis, les caractéristiques